

<http://www.ayn.fr/spip.php?article740>



Les objectifs de l'Agenda 21 communal

- Agenda 21 - Actions de l'Agenda 21 communal -



Publication date: lundi 8 mai 2017

Copyright © AYN en SAVOIE - Tous droits réservés

À partir des éléments recueillis lors de l'atelier du 23 septembre 2016, le Comité PLU a travaillé pendant plusieurs séances pour formuler les objectifs de l'Agenda 21, complémentaires de ceux du PLU. Ils ont été actés par le Conseil Municipal lors de sa séance du 10 mars 2017.

Ils sont présentés ci-dessous en reprenant la numérotation de la délibération, qui est une commodité de nomenclature sans valeur hiérarchique.

1. Lutter contre le changement climatique et agir pour la protection de l'atmosphère

- 1.1.** Encourager la sobriété énergétique des activités publiques et privées
- 1.2.** Favoriser des constructions neuves bioclimatiques, innovantes dans le domaine écologique
- 1.3.** Adapter la gestion de la forêt face au changement climatique
- 1.4.** Encourager les modes de déplacement doux
- 1.5.** Favoriser l'émergence de projets collectifs ou individuels de production d'énergie renouvelable : centrale photovoltaïque, méthanisation, etc.
- 1.6.** Favoriser les filières d'élimination des déchets respectueuses de l'environnement

2. Préserver la biodiversité, protéger les milieux et les ressources

- 2.1.** Préserver le vivant
- 2.2.** S'approprier les trames vertes et bleues du SCOT, Natura 2000, Zones humides, Corridors écologiques, Sources et ruisseaux
- 2.3.** Préserver la forêt publique et privée

3. Favoriser l'épanouissement de tous les êtres humains

- 3.1.** Permettre l'accès au logement pour tous
- 3.2.** Offrir un cadre de vie agréable qui facilite les interactions sociales
- 3.3.** Affirmer une identité architecturale cohérente avec les éléments du paysage traditionnel de l'Avant-Pays Savoyard
- 3.4.** Garantir un accès à la culture pour tous, notamment par le maintien de la bibliothèque communale et son intégration dans un réseau de territoire

4. Encourager la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations

- 4.1.** Mettre en place les moyens pour maintenir l'agriculture au centre des intérêts de la Commune, dans l'intérêt de l'ensemble des habitants, par des échanges avec les habitants, les scolaires, etc.
- 4.2.** Accompagner la transmission des exploitations agricoles existantes
- 4.3.** Favoriser l'installation d'artisans (par exemple artisans d'art) sur la Commune et le travail à domicile
- 4.4.** Faire émerger des projets d'habitat collectif portés par les futurs habitants
- 4.5.** Valoriser et diffuser le patrimoine matériel et immatériel de la Commune
- 4.6.** Encourager les partenariats public/privé pour la protection et la valorisation du petit patrimoine
- 4.7.** Maintenir l'école communale au Chef-Lieu en lien avec son ancrage territorial (RPI avec Dullin, ALSH, AEL, CCLA, CD73, etc.)
- 4.8.** Favoriser et accompagner les lieux de rencontre et de convivialité
- 4.9.** Préserver les services publics de proximité
- 4.10.** Soutenir les associations

5. Accompagner une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

- 5.1.** Encourager de nouvelles formes d'exploitation agricole sur les terrains délaissés par l'agriculture conventionnelle

- 5.2.** Accompagner les mesures en faveur d'une agriculture propre
- 5.3.** Relocaliser le travail sur la Commune en favorisant l'accès au numérique
- 5.4.** La coopérative laitière étant un pôle attractif important pour la Commune, valoriser, développer et diversifier les offres économiques : vente de produits locaux, circuits courts, etc.
- 5.5.** Soutenir les initiatives privées d'activités touristiques saisonnières : chambres d'hôte, bivouac, etc.
- 5.6.** Limiter la fonction « prêt à consommer » du Col du Banchet en favorisant le rayonnement des activités sur le territoire environnant
- 5.7.** Diversifier l'offre touristique en encourageant des pratiques de pleine nature variées : randonnée pédestre, équestre, parcours thématiques, etc.
- 5.8.** Renforcer les partenariats avec les structures en charge du tourisme (CCLA, SMAPS, OTPLA, etc.)